

■ **Droguerie-Parfumerie Droz, succ. Thomas Künzi**,
à La Chaux-de-Fonds (FOSC du 17.02.1993, p. 808). L'ins-
cription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actifs et
passifs repris, au sens de l'article 181 CO, par la société à respon-
sabilité limitée 'Droguerie de la Gare Sàrl', à La Chaux-de-Fonds.
Journal no 1533 du 22.06.2004
(02330304 / CH-645.1.007.072-3)